

## Conseil municipal du 17 décembre 2025

### ***Rapport d'orientations budgétaires pour 2026***

Rapport prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales



# Conseil municipal du 17 décembre 2025

*Rapport des orientations budgétaires pour 2026*

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	4
<b>PREAMBULE .....</b>	5
<b>FIN DU CONTRAT DE DSP AVEC VALVITAL POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT THERMAL ET DE ROYATONIC .....</b>	5
1    Contexte et perspectives.....	6
1.1    Monde : La croissance mondiale et l'inflation globale sont en repli .....	6
1.2    Zone Euro : Une très faible croissance, l'inflation en baisse et la dette trop élevée.....	6
1.3    Contexte national : La croissance très faible, l'inflation modérée et la nécessité de redresser les finances publiques.....	7
1.4    Finances publiques et collectivités locales.....	9
2    Projet de Loi de Finances 2026 : un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain .....	11
2.1    Un contexte général flou.....	11
2.2    Un contexte politique toujours instable .....	12
2.3    Les dispositions du Projet initial de Loi de Finances 2026 .....	12
2.3.1    Effort financier des collectivités .....	12
2.3.2    Gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).....	12
2.3.3    Variables d'ajustement .....	13
2.3.4    FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) .....	13
2.3.5    DILICO (Dotation d'Investissement Local Conditionnée).....	13
2.3.6    Dotations d'investissement .....	13
2.3.7    Autres mesures / simplifications .....	13
2.3.8    Revalorisation des bases fiscales .....	13
2.3.9    Analyse et enjeux.....	14
2.4    Le contexte métropolitain pour 2026 .....	14
3    Ville de Royat : Point de situation de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 .....	15
3.1    Bilan des Investissements 2025 .....	15

3.1.1	Réalisations 2025 .....	17
3.1.2	Focus sur l'opération de Création de la Maison de l'Enfance .....	17
3.2	Premier bilan sur le Fonctionnement 2025 .....	17
3.3	Résultats estimatifs de l'exercice 2025 .....	18
4	Situation financière de la Ville de Royat.....	18
4.1	Capacité d'Autofinancement (CAF).....	18
4.1.1	Capacité d'autofinancement attendue pour 2025 .....	18
4.1.2	Evolution de la CAF de la Ville depuis 2020 .....	19
4.1.3	Le taux d'Epargne brute.....	20
4.1.4	Evolution des Dépenses et des Recettes réelles de Fonctionnement.....	20
4.1.5	Evolution de la section d'Investissement depuis 2019.....	23
4.2	Profil de la Dette .....	25
5	Orientations générales budgétaires pour 2026 .....	28
5.1	Focus sur les éléments marquants à venir en Fonctionnement : Coup dur sur les assurances .....	28
5.2	INVESTISSEMENT - Les dépenses obligatoires et montants mobilisés .....	28
5.3	INVESTISSEMENT - Les Recettes attendues .....	28
5.4	INVESTISSEMENT - Les Investissements engagés .....	28
5.5	INVESTISSEMENT - Les Investissements ayant fait l'objet d'un arbitrage pour 2026.....	29
<b>CONCLUSION</b>	.....	31
<b>ANNEXES</b>	.....	32
1.	Les fiches financières AEFF – 2024 – Ratios – Source : Direction Générale des finances Publiques .....	32

## INTRODUCTION

*Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

*Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville.*

*Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.*

*Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective.*

---

Compte-tenu des prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, il a été décidé par la municipalité en place de voter de manière anticipée le budget primitif 2026. Ainsi, le Débat d'orientations Budgétaires doit se tenir également de manière anticipée.

La rédaction du rapport d'orientations budgétaires pour 2026 est contrainte par plusieurs éléments :

- Les comptes 2025 ne sont pas définitifs, les éléments détaillés ci-après restent donc estimatifs,
- Le Projet de Loi de Finances 2026 est encore en cours d'étude au moment de la rédaction du présent rapport, créant de nombreuses incertitudes pour la suite.

Les premières parties de ce rapport abordent le contexte macro-économique environnemental de la Ville de Royat et une présentation sommaire des dispositifs prévus au Projet de Loi de Finance initial pour 2026 en direction des collectivités locales. Puis, seront présentés les résultats estimatifs de l'exercice 2025 et plus particulièrement de l'Investissement, l'analyse de la situation financière de la commune sera brièvement abordée, afin de déterminer les orientations budgétaires d'investissement pour l'exercice 2026.

## PREAMBULE

### FIN DU CONTRAT DE DSP AVEC VALVITAL POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT THERMAL ET DE ROYATONIC

Depuis le 1er janvier 2025, grâce au maintien depuis 2022, de l'Etablissement Public Local ROYAT THERMOTONIC la ville de Royat a pu reprendre en gestion quasi directe l'exploitation de l'établissement thermal et de Royatonic.

Ce processus a été long à mettre en place, entre les échanges avec le préfet, nos conseils financiers et juridiques et Valvital, sur fond d'audit de la Chambre Régionale des Comptes.

Une nouvelle organisation administrative s'est installée progressivement au cours des derniers mois.

Les deux équipements ont fonctionné du mieux possible compte tenu de divers aléas notamment financiers.

La commune a émis des titres de recettes à l'attention de la SAS des Thermes-Valvital en septembre dernier, pour un montant total de plus d'1.6M €, correspondant notamment aux arrhes versées par les curistes et aux bons cadeaux achetés en 2024, au chiffre d'affaires de Royatonic encaissé par Valvital, à tort, de janvier à mi-février 2025, aux dépenses de GER non réalisées par Valvital.

Le 5 novembre dernier, la SAS des Thermes-Valvital a déposé une requête en annulation de ces titres au tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Il nous a été proposé l'organisation d'une médiation par le tribunal administratif et nous l'avons acceptée. En revanche, la SAS des Thermes-Valvital a refusé la médiation.

Aussi, le contentieux vient de s'ouvrir et la procédure va être lancée au niveau du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Il est nécessaire sur l'exercice 2025, de provisionner la somme de 1.6M€ pour risques et charges.

Les écritures comptables ne viennent pas impacter la situation financière de la commune, puisque les recettes ayant fait l'objet de titres sont provisionnées sur un compte de dépenses.

## 1 Contexte et perspectives

### 1.1 Monde : La croissance mondiale et l'inflation globale sont en repli

**SITUATION GENERALE :** La croissance mondiale est attendue en repli pour 2025 : selon l'OECD, le taux de croissance du PIB mondial serait d'environ **3,1 % en 2025** puis 3,0 % en 2026.

Les économies en développement continueraient à tourner autour de +4 % de croissance, mais ce niveau reste faible dans une perspective de « rattrapage ».

L'inflation globale devrait continuer de redescendre, mais reste élevée dans certains pays : les prix des services restent résistants, les tensions commerciales et les risques d'investissement pèsent.

**FACTEURS DE RISQUE ET DYNAMIQUE :** Les tensions commerciales (notamment entre les États-Unis et ses partenaires) et la montée du protectionnisme constituent un frein majeur à la croissance et à l'investissement.

Les chaînes d'approvisionnement, l'investissement productif et la productivité restent sous pression dans de nombreux pays émergents.

Sur le plan monétaire, les banques centrales restent vigilantes : la guerre contre l'inflation progresse, mais un relâchement trop rapide du coût du crédit pourrait raviver les pressions inflationnistes.

**IMPLICATIONS :** Pour les acteurs économiques (entreprises, investisseurs) : l'environnement reste celui d'une croissance modérée, avec peu de marge pour de forts relais externes.

Le contexte incertain invite à la prudence : les marges de manœuvre se resserrent, et l'accent sur les réformes structurelles, l'innovation, la productivité reprend une importance clé.

Le ralentissement de la croissance mondiale met en lumière l'importance de sources de croissance internes dans chaque pays/zone (consommation, investissements domestiques, transition numérique, transition écologique).

### 1.2 Zone Euro : Une très faible croissance, l'inflation en baisse et la dette trop élevée

**SITUATION GENERALE :** Au sein de la zone euro, la prévision de croissance pour 2025 se situe autour de **0,9 %** selon la Commission Européenne.

L'inflation continue de baisser : pour la zone euro, on prévoit près de 2,1 % en 2025, puis environ 1,7 % en 2026.

Le déficit public de la zone reste au-dessus de 3 % du PIB, et la dette publique reste élevée (près de 90 % du PIB).

**FACTEURS DE RISQUE ET DYNAMIQUE :** La faiblesse de la croissance tient en partie à un environnement externe peu porteur (échanges internationaux, demandes d'exportation modérées).

Le marché du travail reste relativement robuste, mais cet effet ne suffit pas à stimuler fortement la croissance. L'investissement reste modéré.

Les politiques budgétaires sont en grandes parties « neutres » voire légèrement restrictives, ce qui ne stimule pas l'activité.

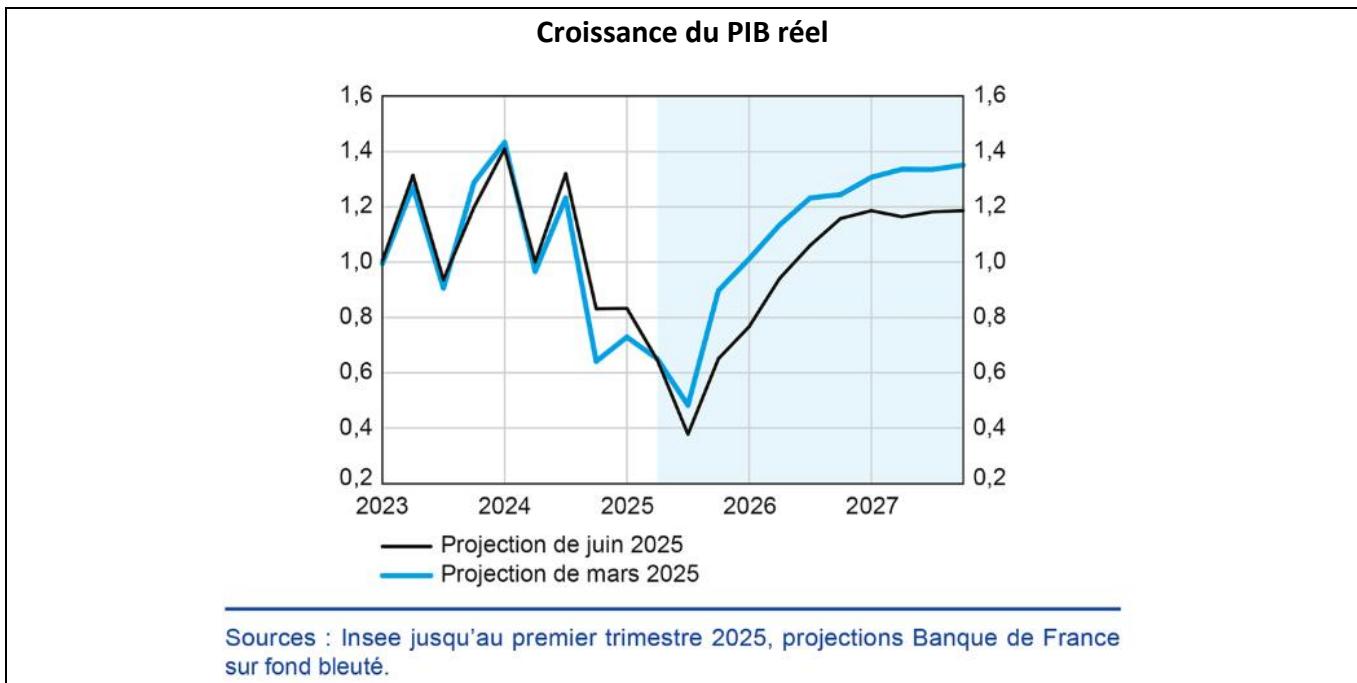
**IMPLICATIONS :** La zone euro est dans une phase de croissance molle, sans « boom » manifestement à venir pour 2025.

L'environnement incite à privilégier les politiques structurelles (réformes, digitalisation, transition écologique) plutôt que de compter sur un fort rebond conjoncturel.

Cela peut entraîner des pressions sur le budget des États membres : maintenir les équilibres tout en soutenant la croissance devient un exercice d'équilibre délicat.

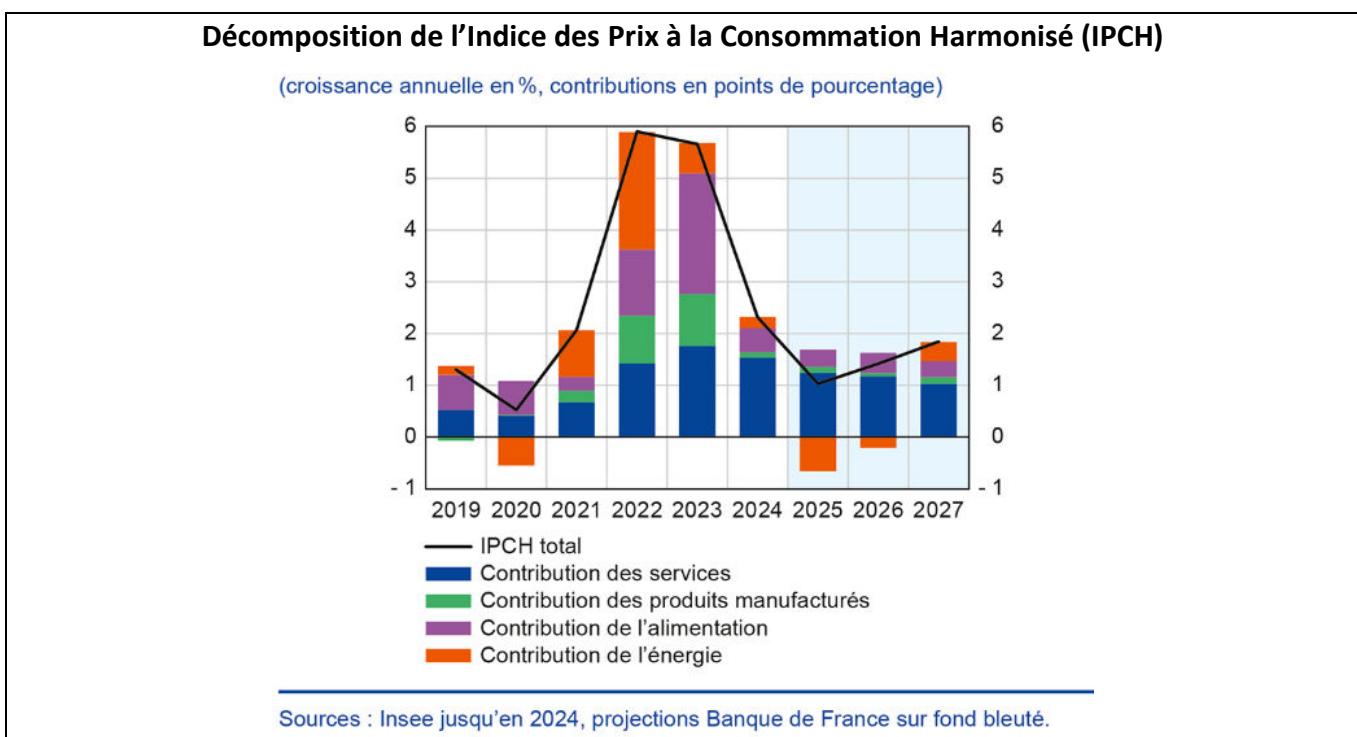
### 1.3 Contexte national : La croissance très faible, l'inflation modérée et la nécessité de redresser les finances publiques

**SITUATION GENERALE :** Pour la France, la prévision de croissance du PIB pour 2025 est très modeste : la Commission européenne prévoit +0,6 % pour 2025, contre +1,2 % en 2024.

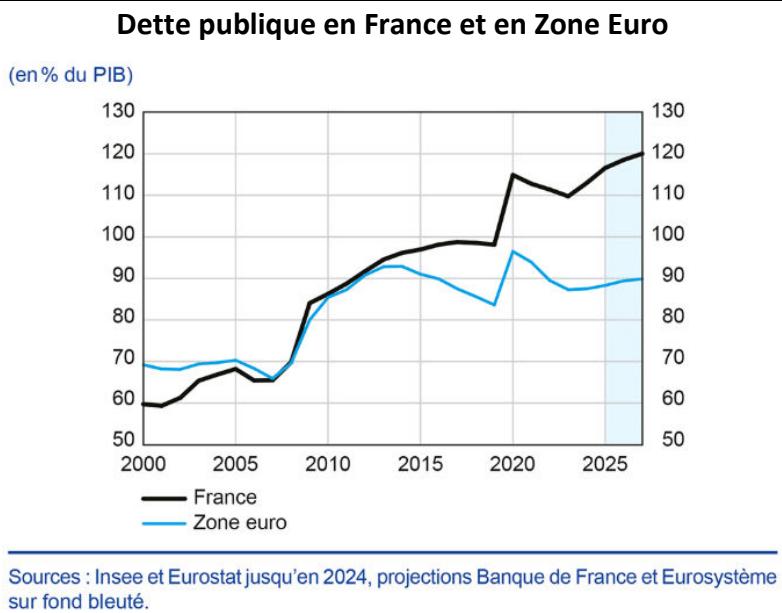


La banque centrale française, la Banque de France, a également revu ses projections à la baisse : autour de +0,7 % voire +0,6 % pour 2025.

L'inflation prévue est très basse pour 2025 (environ 1,3 %) en France, compte tenu notamment d'un recul des prix de l'énergie.



Le déficit public reste élevé : environ -5,6 % du PIB en 2025, la dette publique tourne autour de 116 % du PIB.



**FACTEURS DE RISQUE ET DYNAMIQUE :** Le contexte international peu dynamique (notamment pour les exportations) pèse sur la France.

Une demande intérieure modérée, un climat d'investissement peu dynamique, et des incertitudes budgétaires/politiques pèsent.

Le besoin de consolider les finances publiques est élevé, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire.

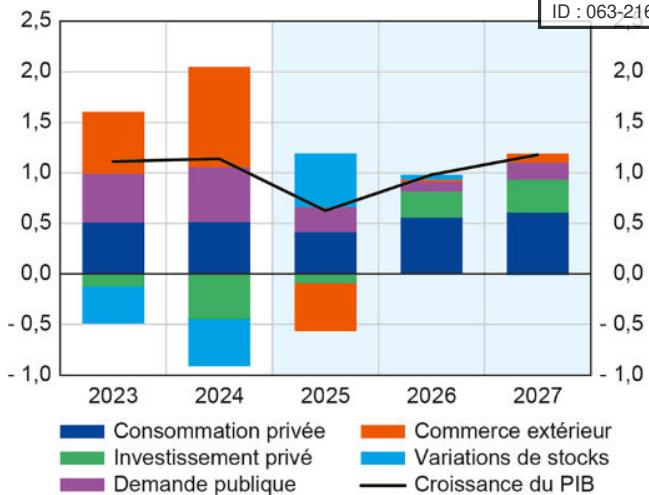
La croissance française est fortement dépendante de la demande intérieure (consommation, investissements publics et privés), tandis que la contribution du commerce extérieur est anticipée négative (effet des tensions tarifaires, ralentissement des échanges). Le commerce extérieur va peser négativement, tandis que la demande intérieure est essentielle. Relancer l'investissement, soutenir le pouvoir d'achat et la productivité deviennent cruciaux.

Du côté de l'inflation, la pression sur les prix en France est plus faible — ce qui offre un peu de respirations, mais aussi des marges limitées pour relancer fortement la demande via des politiques monétaires expansives.

**IMPLICATIONS :** L'année 2025 s'annonce comme une année de transition pour la France : croissance faible, inflation légère, mais peu de marge pour d'importants stimulants fiscaux.

### Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le défi sera de relancer l'investissement, améliorer la productivité et gérer la dette/le déficit tout en soutenant l'emploi.

Pour les entreprises et acteurs français : adaptation à un environnement global plus difficile, accent sur la compétitivité et l'innovation.

#### Les points de vigilance sont les suivants :

- L'évolution des tensions commerciales (tarifs, barrières) et leur impact sur les échanges et l'investissement.
- L'évolution de la politique monétaire des grandes banques centrales : relâchement ou maintien de taux élevés selon l'inflation.
- La capacité des gouvernements (zone euro, France) à mener des réformes structurelles et à relancer l'investissement productif.
- Les chocs externes (énergie, géopolitique, climat) qui peuvent perturber encore l'activité.

#### 1.4 Finances publiques et collectivités locales

##### INVESTISSEMENT LOCAL : POURSUITE DE LA HAUSSE, MAIS SEULEMENT DANS LE BLOC COMMUNAL

Les collectivités locales ont atteint en 2024 un **niveau historiquement élevé d'investissement**, financé par :

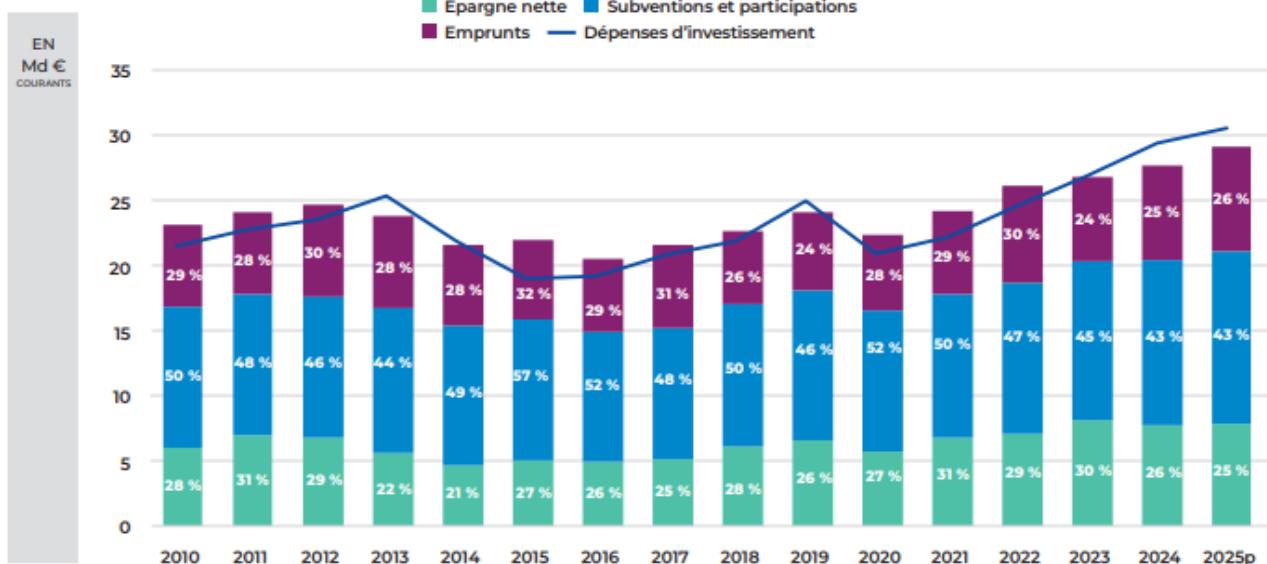
- Un recours massif à l'emprunt (près de 27 Md€),
- Une épargne nette en recul,
- Un prélèvement important sur les fonds de roulement.

En 2025 :

- **Bloc communal** → investissement encore en hausse, effet classique de fin de mandat,
- **Départements et régions** → baisse des investissements, contraintes budgétaires accrues.

## Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



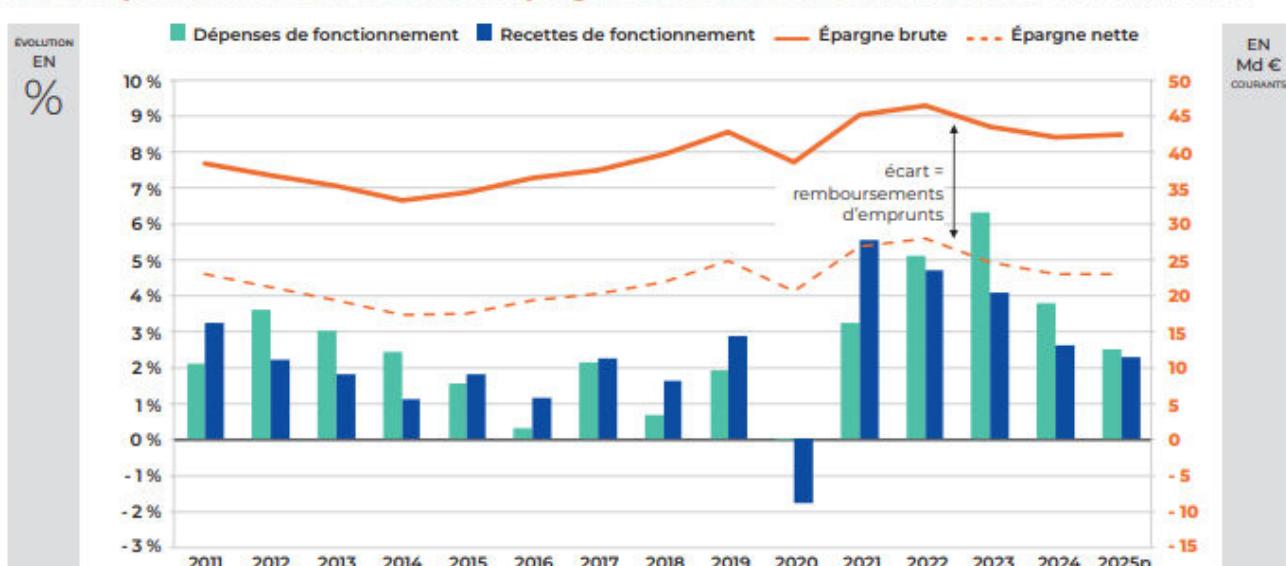
Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

## ÉPARGNE DES COLLECTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT : UN EFFET DE CISEAUX QUI SE STABILISE

- Les **dépenses de fonctionnement** continuent d'augmenter en 2024-2025 (salaires, prestations, contrats indexés).
- Les **recettes progressent moins vite**, notamment les dotations et certaines recettes fiscales.
- Résultat :
  - Épargne brute en recul en 2024,
  - Stabilisation en 2025, mais sans véritable amélioration.

Le bloc communal maintient un équilibre précaire ; les départements restent fragilisés par les dépenses sociales ; les régions toujours contraintes par le financement des mobilités.

## Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.

## RISQUE DE PRESSION ACCRUE EN 2026

- Reconduction éventuelle d'un **nouveau prélèvement DILICO** (jusqu'à 2 Md€ évoqués),
- Participation des collectivités au **plan national de redressement** (5,3 Md€ d'économies demandées),
- Hausse confirmée de **3 points de la cotisation CNRACL**, renchérisant fortement les dépenses de personnel,
- Incertitudes sur l'évolution des **fractions de TVA** affectées aux collectivités, en baisse au 1er semestre 2025.

En résumé, les finances publiques françaises demeurent sous tension :

Les finances publiques françaises restent dans une zone de tension élevée :

- Déficit important,
- Dette durablement au-dessus des seuils européens,
- Coût de financement en hausse.

Les finances locales résistent mieux que prévu grâce au dynamisme du bloc communal, mais les marges de manœuvre s'amenuisent pour l'ensemble des collectivités.

L'année 2026 pourrait constituer un tournant, avec un risque combiné :

- Baisse des recettes,
- Hausse mécanique des charges,
- Contribution renforcée des collectivités au redressement national.

## 2 Projet de Loi de Finances 2026 : un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain

### 2.1 Un contexte général flou

L'année 2026 s'annonce atypique pour les communes, dans un contexte de forte incertitude politique et budgétaire. Alors qu'un cycle électoral classique aurait conduit à une baisse temporaire des investissements et à un léger ajustement fiscal, la situation actuelle rebalance ces hypothèses.

#### Investissements et dépenses :

- Les investissements devraient diminuer en 2026, conséquence du cycle électoral.
- L'effort demandé aux collectivités locales reste incertain : il pourrait prendre la forme d'une contrainte sur les dépenses ou sur les recettes.
- La seule mesure confirmée est la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (3 points pendant quatre ans, coût estimé à 1,2 milliard € en 2026), qui impactera la masse salariale.

#### Fiscalité et recettes :

- Le dispositif DILICO (lissage conjoncturel des recettes fiscales) pourrait être reconduit voire doublé.
- Remboursement partiel des prélèvements 2025 prévu (30 %).
- Prélèvements supplémentaires possibles (2 milliards € évoqués).

- Les fractions de TVA versées aux collectivités dépendront du produit national de l'année N-1, mais les recettes du premier semestre 2025 sont en baisse (-1,1 %).

### Dotations et péréquation :

- L'évolution des dotations individuelles est incertaine, notamment pour les « fractions de correction » qui modifient le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal.
- Les dotations d'investissement et le Fonds vert pourraient être réduits si l'État suit la tendance de baisse des investissements locaux.
- Le gel de la DGF et la diminution des variables d'ajustement (près de 500 M€ en 2025) réduisent les marges de manœuvre des communes et EPCI.
- La compensation pour la réduction des valeurs locatives des locaux industriels se concentre sur certaines collectivités, augmentant les inégalités territoriales.

### Points clés :

- Les mesures budgétaires restent globalement floues, à l'exception de la CNRACL.
- Les collectivités devront arbitrer entre maintien d'investissements et contraintes de financement.
- L'incertitude touche à la fois les recettes fiscales, les dotations et les mécanismes de péréquation, avec des impacts différenciés selon la taille et la localisation des communes.

## 2.2 Un contexte politique toujours instable

Le **contexte politique et budgétaire français** en ce moment est tendu. Le gouvernement est fragilisé politiquement, alors qu'il doit prendre des décisions difficiles sur le plan budgétaire pour redresser les comptes publics. Le déficit reste élevé, la dette continue d'augmenter, et les agences de notation expriment leur inquiétude. En parallèle, la croissance économique est modeste, ce qui complique les ambitions de consolidation sans freiner l'activité.

### PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX

- **Risque de crédibilité** : la dégradation des agences de notation rend plus difficile un redressement crédible des finances publiques.
- **Tension politique** : sans stabilité gouvernementale ou consensus, les réformes budgétaires risquent d'être molles ou repoussées.
- **Pression sur les dépenses** : les dépenses de fonctionnement (social, santé, retraites) restent importantes, et le coût de la dette grève une part du budget.
- **Flexibilité limitée** : l'État a peu de marges de manœuvre, et tout choc (économique, géopolitique) pourrait agraver la situation.
- **Risques macroéconomiques** : une consolidation trop brutale pourrait freiner la croissance, mais l'absence de réforme pourrait détériorer la soutenabilité de la dette.

## 2.3 Les dispositions du Projet initial de Loi de Finances 2026

### 2.3.1 Effort financier des collectivités

Le gouvernement estime que les collectivités locales doivent contribuer à hauteur de **4,6 à 4,7 milliards d'euros** à l'effort budgétaire.

### 2.3.2 Gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La DGF serait **gelée en 2026**, ce qui constitue un recul par rapport aux années précédentes. Cela limite la capacité de fonctionnement des collectivités, particulièrement pour celles qui comptent beaucoup sur cette dotation.

La DGF est reconduite à hauteur de 27,4 Md€ à périmètre constant. Dans le PLF 2026, elle s'affiche cependant à 32,6 Md€, mais cette augmentation est factice car la DGF intègre désormais la fraction de TVA attribuée aux régions. Compte tenu de l'inflation, les collectivités territoriales et leurs groupements subiront **une baisse de ressources en euros constants**.

### 2.3.3 Variables d'ajustement

Une minoration des variables d'ajustement est prévue : par exemple, des baisses importantes pour certains mécanismes (FDTP, DC RTP, ...).

La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) pour les communes est fortement réduite selon Exfilo.

### 2.3.4 FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

- Réduction du périmètre d'éligibilité : à partir de 2026, seules les **dépenses d'investissement** (et non plus certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments, voirie, etc.) seraient éligibles.
- Le montant du FCTVA serait de **7,9 Md€ pour 2026**, selon le gouvernement, soit un petit +0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025.

### 2.3.5 DILICO (Dotation d'Investissement Local Conditionnée)

- Le DILICO serait **doublé** pour 2026.
- Cependant, il y aura des conditions pour ce versement : par exemple, le versement dépendra du taux de croissance des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités comparé à la croissance du PIB prévue (+1,0 % pour 2026).
- La part à la charge des communes dans ce DILICO est également revue à la hausse.
- Le gouvernement entend contraindre les collectivités territoriales et leurs groupements à réduire leurs dépenses de fonctionnement.

### 2.3.6 Dotations d'investissement

- Une baisse est prévue dans les dotations de soutien à l'investissement : par exemple, la mission « Relations avec les collectivités territoriales » serait réduite de **200 M€ en AE (autorisations d'engagement)**.
- Selon **La Lettre du Maire**, un nouveau fonds (FIT) remplace trois dotations historiques : DETR, DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et DPV (Politique de la Ville).
- Ce **Fonds d'Investissement des Territoires (FIT)** serait géré par le préfet de département, visant à simplifier l'accès aux dotations.
- Le FIT serait destiné prioritairement aux **collectivités rurales** et à celles marquées par des difficultés urbaines (petites communes, intercommunalités, QPV, outre-mer selon certaines conditions).

### 2.3.7 Autres mesures / simplifications

- Le PLF annonce un renforcement de l'accompagnement des collectivités face aux **événements climatiques** : les aides seront « augmentées et simplifiées ».
- Il y a des critiques de la part des élus : selon l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France), le PLF 2026 fait peser un « risque d'année blanche budgétaire » sur les collectivités, avec un gel potentiel des dépenses.

### 2.3.8 Revalorisation des bases fiscales

Les valeurs locatives cadastrales (qui servent de base aux impôts locaux : taxe foncière, CFE, etc.) sont revalorisées de façon « automatique » selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ce mécanisme dans le cadre réglementaire existant.

- Un amendement du groupe La France Insoumise (LFI) vise à « rendre effective et annuelle la révision des valeurs locatives cadastrales dès 2026 » pour garantir une « équité fiscale réelle entre collectivités », mieux refléter la “valeur réelle des biens” et assurer des « recettes justes et dynamiques pour les collectivités locales ».
- Un autre amendement (numéro I-2302) propose l'inverse : ne pas actualiser les valeurs locatives foncières pour l'année 2026, au motif que le gouvernement définirait une “année blanche” et que l'actualisation automatique entraînerait une hausse des impôts locaux “cachée”. En compensation, cet amendement prévoit une majoration de la DGF pour les collectivités.

### 2.3.9 Analyse et enjeux

- Ces mesures traduisent un **partage de l'effort** entre l'État et les collectivités : l'État demande aux collectivités de contribuer plus fortement à l'effort budgétaire.
- Le **gel de la DGF** et la réduction des variables d'ajustement sont des leviers de compression des ressources de fonctionnement des collectivités.
- En même temps, certaines mesures d'investissement sont repensées : le FIT peut être vu comme une réforme structurelle des dotations d'investissement, avec une volonté de ciblage (rural, QPV, etc.) mais aussi une conditionnalité plus forte.
- Le **DILICO** plus généreux sur le papier, mais encadré par des conditions, peut devenir un outil d'incitation — ou de pression — selon la façon dont les collectivités gèrent leurs dépenses.
- La simplification des aides liées aux aléas climatiques est un point positif pour la résilience des territoires, mais l'effet concret dépendra du mode de distribution et de la dotation réelle.
- Enfin, la remise en cause de certaines recettes « traditionnelles » (comme la fraction de TVA) peut fragiliser certaines collectivités, surtout si elles ne parviennent pas à compenser par d'autres ressources ou économies.

## 2.4 Le contexte métropolitain pour 2026

En raison des délais très serrés, la Métropole n'a pas été en mesure de nous communiquer les éléments contenus dans son Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026. Il nous a juste été précisé qu'aucun nouveau projet sera lancé en 2026.

### 3 Ville de Royat : Point de situation de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025

#### 3.1 Bilan des Investissements 2025

##### 3.1.1 Réalisations 2025

REALISATIONS 2025	Dépenses liquidées	Dépenses Engagées (RAR)	Recettes encaissées	Recettes Notifiées (RAR)
<b>TOTAL</b>	<b>2 912 002,12 €</b>	<b>418 708,87 €</b>	<b>870 656,00 €</b>	<b>1 628 432,42 €</b>
<b>Maison de l'Enfance</b>	<b>2 465 919,72 €</b>	<b>60 375,70 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>1 347 481,42 €</b>
Travaux réalisés par Auvergne Habitat (AP/CP) - Financement	2 362 274,57 €	59 044,00 €	600 000,00 €	1 343 934,00 €
Aménagements mobiliers du RPE et cuisine - Financement CAF	72 345,15 €	1 331,70 €		3 547,42 €
Fonds de concours Association des Lutins - Aménagement crèche	31 300,00 €			
<b>Equipements scolaires</b>	<b>40 726,52 €</b>	<b>36 600,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restaurant scolaire - Amélioration Acoustique - Etude et travaux	32 204,07 €	19 800,00 €		
Restaurant scolaire - Aménagements cuisine+frigo		8 003,00 €		
Ecole Elémentaire - Stores		8 797,82 €		
Ecole Elémentaire - Tableau numérique et matériel informatique	4 632,95 €			
Ecole maternelle - Installation vidéophonie	3 889,50 €			
<b>Equipements sportifs</b>	<b>24 976,80 €</b>	<b>28 467,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
Allée du Breuil - Réfection de l'enrobé	24 976,80 €	23 667,00 €		
Basket - Mobilier Club House		4 800,00 €		
Terrain synthétique - Subventions (Métropole-FFF-Région)			180 000,00 €	15 000,00 €
<b>Patrimoine</b>	<b>189 892,40 €</b>	<b>139 897,66 €</b>	<b>83 096,00 €</b>	<b>155 665,00 €</b>
Buvette Eugénie - Etudes préalables aux travaux et MOE	84 282,24 €	18 443,10 €		48 002,00 €
Buvette Eugénie - Remplacement des vitres	17 949,60 €			
Taillerie - Diagnostic patrimonial	41 568,00 €			23 625,00 €
Taillerie - Etude business plan	4 620,00 €	10 780,00 €		
Parking Grotte des Laveuses - Eclairage	9 900,56 €			
Parc Thermal - Aménagements Passerelle	17 655,60 €		73 500,00 €	29 400,00 €
Hôtel de ville - Travaux de rénovation - Solde subventions	6 475,20 €		9 596,00 €	20 280,00 €
Ascenseur panoramique - Modernisation	7 441,20 €	17 362,80 €		
Place Claussat - Rénovation de la fontaine		30 000,00 €		
Place Claussat - Installation d'une borne marché		6 048,00 €		

<i>Place Allard - Installation d'une borne évènementielle</i>		57 263,76 €		34 558,00 €
<b>Divers Services</b>	<b>112 041,86 €</b>	<b>117 786,25 €</b>	<b>7 560,00 €</b>	<b>31 069,00 €</b>
<i>Police - Installation d'une vidéoprotection</i>		91 649,05 €		31 069,00 €
<i>Services Techniques - Matériel roulant et autres matériels</i>	81 184,01 €		7 560,00 €	
<i>Services Techniques - ESPV - Broyeur</i>	10 800,00 €			
<i>Services Techniques - Hygiène - Autolaveuse</i>	3 708,96 €			
<i>Services Techniques - Etude de structure - Local de Stockage Ancienne chaufferie St Victor</i>		10 200,00 €		
<i>Cimetière - Logiciel de gestion</i>		11 617,20 €		
<i>Cimetière - Exhumations</i>	9 000,00 €			
<i>Aménagement bureau urbanisme</i>		4 320,00 €		
<i>Divers - Matériel informatique</i>	7 348,89 €			
<b>Thermalisme</b>	<b>78 444,82 €</b>	<b>35 581,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79 217,00 €</b>
<i>Etude Phlébologie</i>	64 087,20 €	35 581,44 €		79 217,00 €
<i>Royatonic - Diagnostic de la toiture</i>	14 357,62 €			

### 3.1.2 Focus sur l'opération de Création de la Maison de l'Enfance

#### Plan de financement du projet - MAISON DE L'ENFANCE

Dépenses	HT	Recettes	
Maîtrise d'Œuvre	259 812 €	DSIL - Etat (demandé)	300 000 €
Travaux	2 386 283 €	FIC 2022 - Département	32 666 €
Cuisine	46 403 €	FIC 2024 - Département (Demandé)	180 000 €
Aménagements divers	25 600 €	Bonus territoire - Département (Demandé)	56 768 €
		Fonds de Soutien métropolitain	90 000 €
		Plan Rebond - CAF 63	474 500 €
		Région	300 000 €
		FCTVA	535 052 €
		Autofinancement	1 292 731 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 718 098 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 261 718 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 261 718 €</b>		

**Financements publics = 53% des dépenses.**

#### Prise en charge de l'autofinancement :

- Fléchage de la recette issue de la cession des droits à construire pour **620 000 €**
- Diminution du prélèvement SRU pour **60 000 €**
- **Recours à l'emprunt pour équilibrer l'opération pour un montant de 600 000 €.**

### 3.2 Premier bilan sur le Fonctionnement 2025

Il reste encore plusieurs semaines avant de clôturer l'exercice 2025 mais il est désormais possible d'identifier quelques éléments notables.

#### A noter en Dépenses :

- un dépassement sur les dépenses de gaz car la facture de décembre 2024 s'ajoute aux autres factures de 2025 (pas de rattachement de charges) : +17 000 € environ par rapport à la prévision
- certains postes de dépense habituellement importants semblent se situer bien en deçà des prévisions, mais il est encore tôt pour pouvoir confirmer ce point (ex : 60632-615221)
- un écart sur la taxe foncière, suite aux cessions de patrimoine et répercussion de l'optimisation des bases fiscales : - 10 000 € par rapport à la prévision
- DILICO : la notification est inférieure à la prévision : 69 455 € contre 82 516 € inscrits au BP : - 13 000€
- Provision : une somme de près de 700 000 € aura été provisionnée en 2 ans pour faire face au contentieux GCC si nous perdons en appel.

#### A noter en Recettes :

- Remboursements sur les charges de personnel : + 38 000 € (Indemnités journalières imprévues, mise à disposition du personnel à l'EPL Royat ThermoTonic)
- Le versement du prélèvement sur les jeux est plus important que prévu : + 36 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation devrait être supérieure à la prévision d'environ 15 000€
- Dotation de solidarité rurale notifiée supérieure à la prévision : 63 690 € contre 55 000 € prévu : + 8 700 €
- Dotation pour les titres sécurisés (CNI-passeports) : + 8 620 € que prévu
- Intéressement lié au résultat 2024 de Valvital : + 67 000 €. Attention requête en annulation déposée par Valvital. Potentielle médiation à venir.

### 3.3 Résultats estimatifs de l'exercice 2025

Les résultats **estimatifs** pour l'exercice 2025 sont évalués à :

#### Fonctionnement

- Excédent de 540 000 €

#### Investissement

- Déficit de 600 000 € (comprenant les engagements saisis à ce jour)

Le résultat de **FONCTIONNEMENT** est encore incertain, compte tenu des écritures à enregistrer d'ici la fin de l'exercice (charges énergétiques, de personnel, ajustement des engagements, rattachements de charges et produits, facturations diverses, recettes du Casino).

**INVESTISSEMENT :** Il est important de préciser que le résultat d'investissement est tributaire des futurs reports. Compte-tenu des éléments contenus dans le tableau des investissements 2025, présentés ci-dessus au point 3.1.1, le résultat d'investissement serait proche de **- 1 840 000 €** et le solde des Restes à réaliser d'élèverait à **+1 240 000 €**.

Pour rappel, les résultats de 2024 étaient de + 785 927 € en Fonctionnement et + 90 045 € en Investissement.

## 4 Situation financière de la Ville de Royat

### 4.1 Capacité d'Autofinancement (CAF)

#### 4.1.1 Capacité d'autofinancement attendue pour 2025

Pour rappel, afin d'être tout à fait juste et comparable d'un exercice à l'autre, la capacité d'autofinancement se détermine en prenant en compte les dépenses et recettes réelles à l'exception des écritures exceptionnelles.

Les chiffres annoncés ci-dessous sont **estimatifs**.

Total des recettes réelles de fonctionnement	8 597 803 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 104 131 €
Epargne de gestion (Situation financière structurelle) = [RRF -76 - 77] - [DRF-66-67]	1 567 979 €
Intérêts de la dette (66)	142 200 €
Produits financiers (chap. 76)	36 475 €
CAF brute = Epargne brute (hors écritures exceptionnelles) = [RRF-77] - [DRF-67]	1 462 254 €
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	796 070 €
CAF Nette = Epargne nette = Epargne brute - K dette	666 184 €

Cette CAF constatée en 2025 est en baisse cette année par rapport à celle de 2024 (845 000 €).

Même si les efforts sont importants pour contenir les dépenses courantes et la masse salariale, nous subissons des hausses sur les points suivants :

- Masse salariale : + 80 000 € (dont 33 000 € pour l'assurance Risques Statutaires)
- Impact du Budget annexe Actions culturelles (Manifestation des 170 ans, charges de bâtiment, diminution de certaines recettes) : + 70 000 €
- DILICO : + 70 000 €
- Subventions aux associations (Lutins en particulier) : + 36 400 €
- Dispositif d'aide AIVS : + 13 000 €

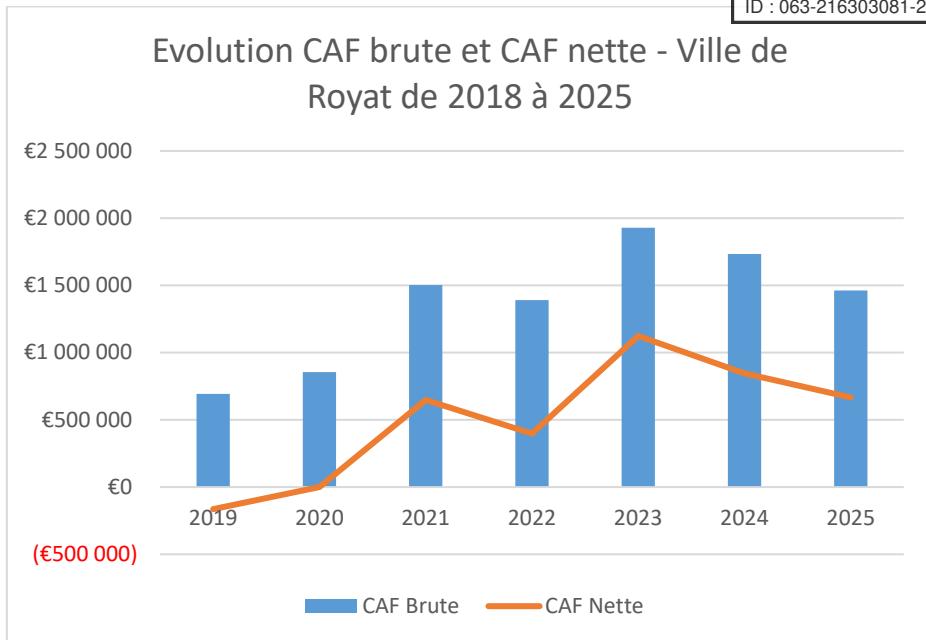
En parallèle, les recettes ont tendance à stagner.

#### 4.1.2 Evolution de la CAF de la Ville depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 764 151 €</b>	<b>9 829 122 €</b>	<b>7 984 538 €</b>	<b>8 749 859 €</b>	<b>10 534 653 €</b>	<b>8 597 803 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 892 182 €</b>	<b>6 242 702 €</b>	<b>7 387 486 €</b>	<b>6 592 820 €</b>	<b>7 619 035 €</b>	<b>7 104 131 €</b>

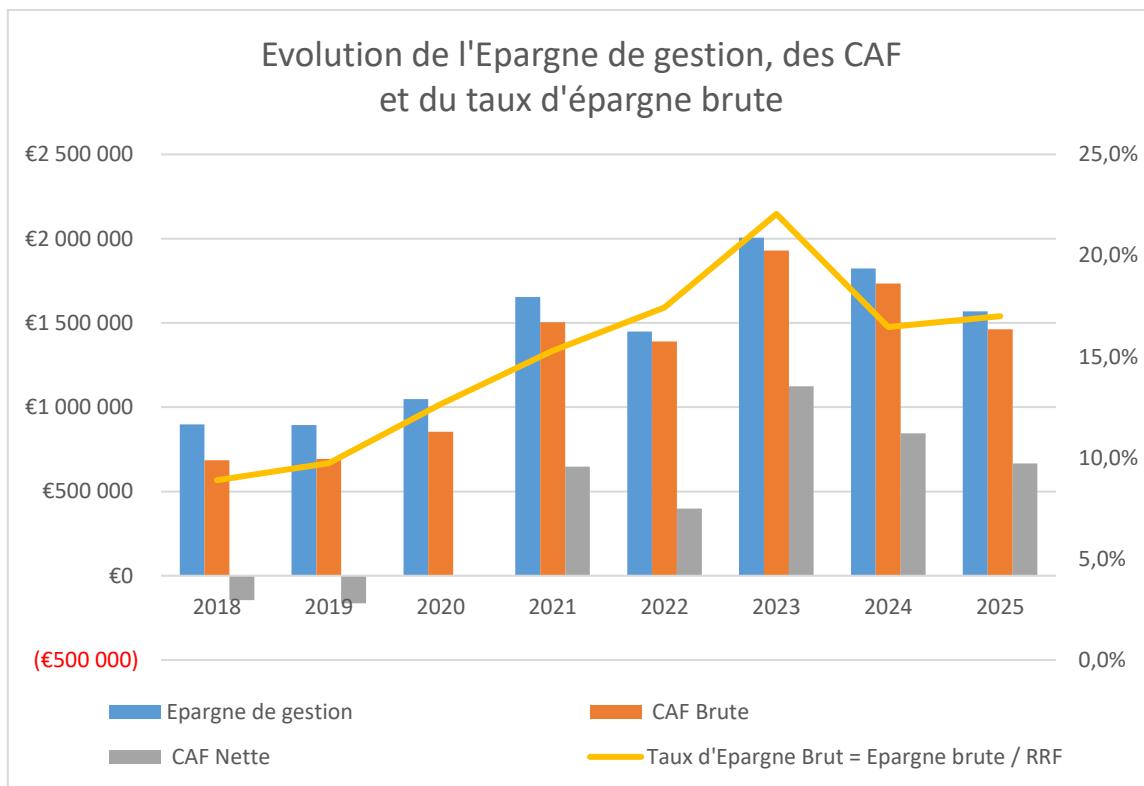
<b>Epargne de gestion (Situation financière structurelle) = [RRF -76 - 77] - [DRF-66-67]</b>	<b>1 047 721 €</b>	<b>1 654 231 €</b>	<b>1 448 443 €</b>	<b>2 006 001 €</b>	<b>1 823 258 €</b>	<b>1 567 979 €</b>
Intérêts de la dette (66)	261 565 €	213 412 €	149 853 €	148 262 €	154 732 €	142 200 €
Produits financiers (chap 76)	69 184 €	62 812 €	92 465 €	72 253 €	65 011 €	36 475 €
<b>CAF brute = Epargne brute (hors écritures exceptionnelles) = [RRF-77]- [DRF-67]</b>	<b>855 340 €</b>	<b>1 503 632 €</b>	<b>1 391 055 €</b>	<b>1 929 992 €</b>	<b>1 734 338 €</b>	<b>1 462 254 €</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	855 885 €	856 463 €	992 025 €	805 694 €	889 254 €	796 070 €
<b>CAF Nette = Epargne nette = Epargne brute - K dette</b>	<b>-545 €</b>	<b>647 169 €</b>	<b>399 030 €</b>	<b>1 124 298 €</b>	<b>845 084 €</b>	<b>666 184 €</b>

On remarque la baisse des intérêts de la dette, à la suite de la renégociation complète effectuée en 2021, permettant d'améliorer l'épargne brute. En 2024, la dette augmente en raison du remboursement du prêt court terme FCTVA pour les travaux de l'Hôtel de Ville La tendance amorcée en 2021 est encourageante mais doit se poursuivre. Aussi, la rigueur de gestion est nécessaire et les choix politiques doivent être effectués en connaissance.



#### 4.1.3 Le taux d'Epargne brute

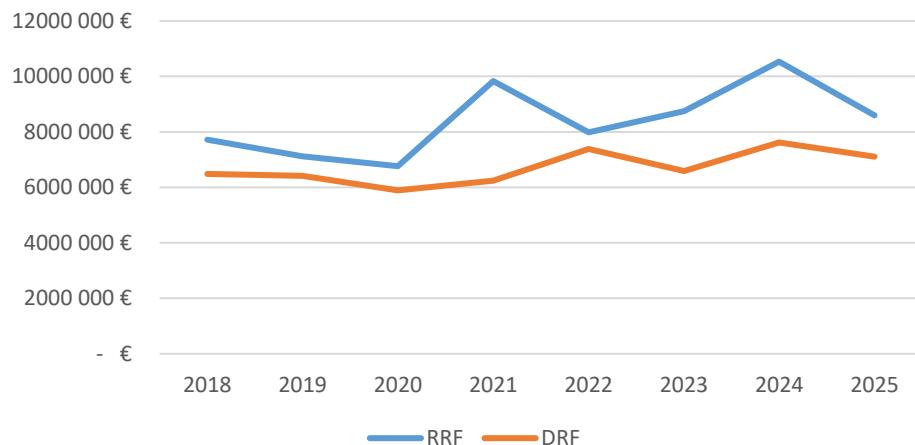
Il est égal au rapport entre l'Epargne (ou la CAF) brute et les Recettes Réelles de Fonctionnement (hors écritures exceptionnelles). Plus le ratio est important, plus la collectivité dégage de marge. S'il est inférieur à 5%, la situation est grave et s'il est inférieur à 10%, la situation est critique. Depuis 2020, ce ratio se stabilise sur la période entre 16 et 17%.



#### 4.1.4 Evolution des Dépenses et des Recettes réelles de Fonctionnement

Ratio à surveiller.

## Evolution des Recettes et Dépenses de Fonctionnement



## Détail par chapitre des Recettes et des Dépenses réelles de Fonctionnement depuis 2019 :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Produit des contributions directes (73111)	3 579 602 €	3 650 145 €	3 909 269 €	4 089 723 €	4 493 078 €	4 639 632 €	4 644 774 €
Fiscalité transférée (FNGIR) et FPIC	5 739 €	5 739 €	5 739 €	5 739 €	5 739 €	5 739 €	45 409 €
Fiscalité indirecte (Produit des jeux, DSC,Taxe électr, Taxe add,Divers)	1 477 976 €	1 147 583 €	1 139 893 €	1 661 980 €	1 726 474 €	1 500 240 €	1 510 705 €
Dotations	806 035 €	779 483 €	767 513 €	557 707 €	544 458 €	546 741 €	528 523 €
Autres recettes d'exploitation (013-70-75-76-77)	1 249 982 €	1 181 201 €	4 006 707 €	1 669 389 €	1 980 109 €	3 842 302 €	1 868 392 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 119 334 €</b>	<b>6 764 151 €</b>	<b>9 829 122 €</b>	<b>7 984 538 €</b>	<b>8 749 859 €</b>	<b>10 534 653 €</b>	<b>8 597 803 €</b>
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Charges à caractère général (chap 011)	1 404 192 €	1 103 913 €	1 150 152 €	1 141 784 €	1 274 132 €	1 346 682 €	1 340 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 088 127 €	2 971 268 €	2 803 023 €	2 946 773 €	2 939 855 €	3 036 549 €	3 115 000 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	769 041 €	685 780 €	1 052 704 €	1 326 018 €	1 332 826 €	2 228 687 €	1 595 674 €
Intérêts de la dette (art 66111)	283 164 €	261 565 €	213 412 €	149 853 €	148 262 €	154 732 €	142 200 €
Autres dépenses de fonctionnement (014-66-67)	875 276 €	869 656 €	1 023 412 €	1 823 058 €	897 745 €	852 384 €	911 257 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 419 800 €</b>	<b>5 892 182 €</b>	<b>6 242 702 €</b>	<b>7 387 486 €</b>	<b>6 592 820 €</b>	<b>7 619 035 €</b>	<b>7 104 131 €</b>

#### 4.1.5 Evolution de la section d'Investissement depuis 2019

Les recettes réelles d'Investissement sont constituées :

- Du FCTVA, dont le versement s'effectue avec un décalage de 2 ans après les investissements
- Des emprunts : souscription à de nouveaux contrats (prêt court terme FCTVA en 2024 – prêt de financement de la Maison de l'enfance)
- De la taxe d'aménagement, très peu importante sur la période
- Des subventions d'investissement liées aux projets en cours
- D'immobilisations financières (remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole et au budget annexe Actions Culturelles)

Les dépenses réelles d'Investissement sont constituées :

- Des dépenses d'équipement
- Des Fonds de concours et attribution de compensation d'Investissement
- Le remboursement du Capital de la dette
- Immobilisations financières (Participation EPF-Smaf)

Détail par chapitre des Recettes et des Dépenses d'Investissement depuis 2019 (en €) :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
FCTVA (art 10222)	401 748	0	406 057	30 422	46 084	111 429	330 500
Emprunts	770 000	500 000	0	0	573 000	118 000	600 000
Autres recettes	1 835 535	324 900	579 808	1 031 112	1 031 232	1 073 704	2 083 584
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 007 283</b>	<b>824 900</b>	<b>985 865</b>	<b>1 061 534</b>	<b>1 650 316</b>	<b>1 303 133</b>	<b>3 014 084</b>
Sous-total dépenses d'équipement	1 400 071	879 626	405 841	1 033 308	2 546 075	2 988 200	3 328 300
Autres investissements hors PPI	403 868	0	1 315	500 000	104 856	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	856 672	855 885	856 463	992 025	805 694	889 254	796 070
Autres dépenses d'investissement	1 519 514	167 514	305 018	145 716	101 818	62 902	63 890
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 180 125</b>	<b>1 903 024</b>	<b>1 568 637</b>	<b>2 671 050</b>	<b>3 558 442</b>	<b>3 940 356</b>	<b>4 188 260</b>

## 4.2 Profil de la Dette

La dette actuelle est répartie sur 12 contrats différents se répartissant comme suit :

- 9 contrats correspondants à la dette de la Ville de Royat dont un prêt relais FCTVA
- 3 contrats correspondants à la dette des thermes et Royatonic.

### Profil des taux d'intérêts et des contrats :

92% de la dette est rémunérée à taux fixe, compris entre 0.15% et 2.00%, l'essentiel de cette part de dette (63%) étant rémunérée à environ 1%. Il s'agit de 8 contrats.

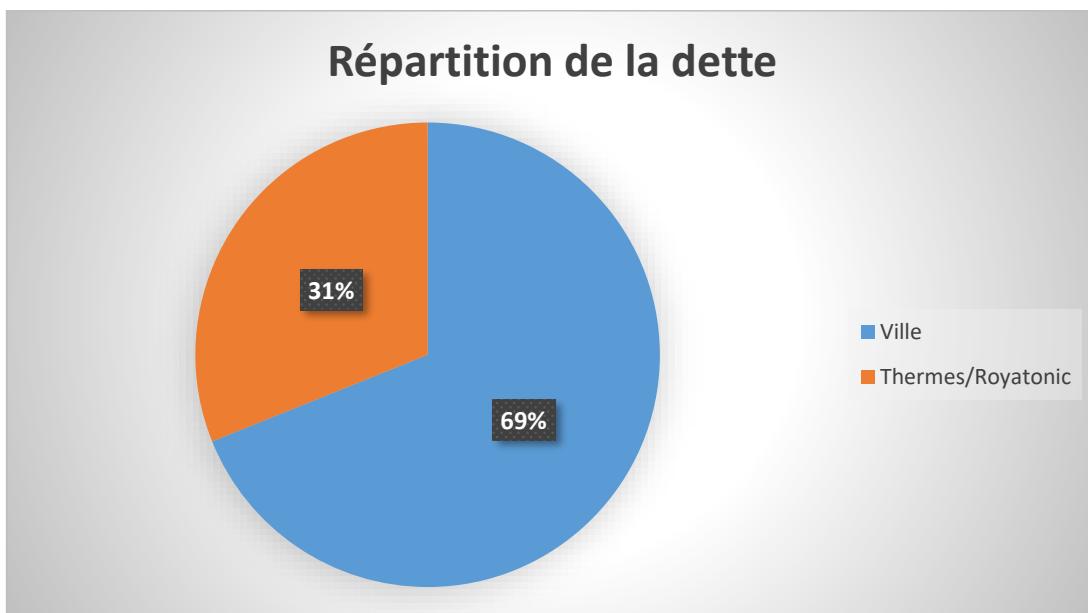
Le dernier prêt contractualisé pour financer la Maison de l'Enfance est à taux fixe de 3.50% sur 15 ans.

La commune détient :

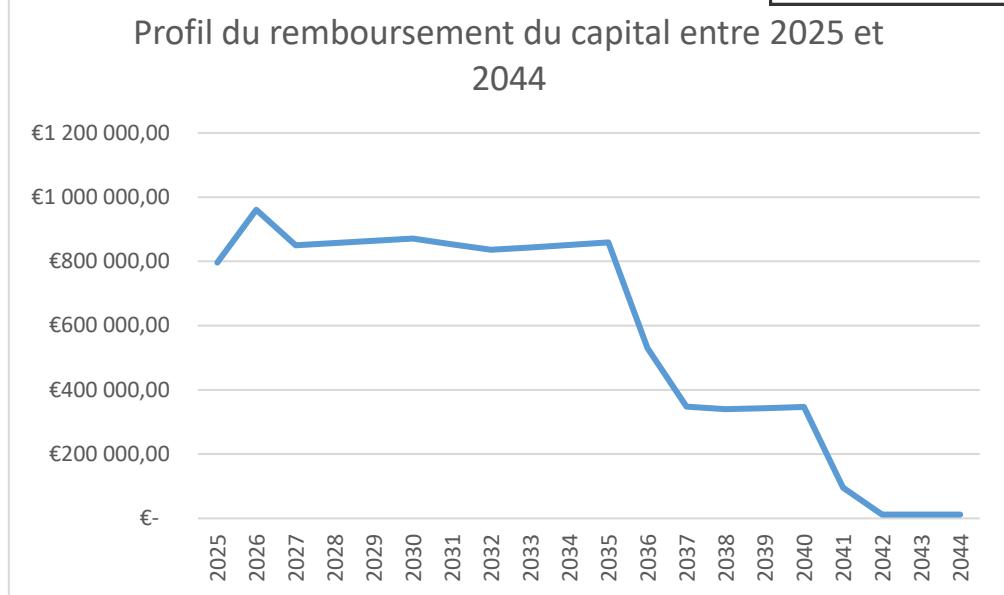
- un prêt à taux variable en Euribor 3 mois avec marge de 0.74%, soit 2.81% à la date du 01/12/2025, pour un capital restant dû de 275 000 € et une fin de contrat en 2031
- un prêt rémunéré au taux du Livret A avec marge de 0.60%, 2.30% à compter du 01/08/2025, pour un capital restant dû de 449 350 € (date de fin 2063)
- un prêt relais FCTVA d'un montant de 118 000€ à taux fixe de 3.58%. Le remboursement du capital aura lieu en 2026

**Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 10 911 766 €, pour l'ensemble des contrats, et réparti de la façon suivante :**

- Ville = 7 519 974 €
- Thermes/Royatonic = 3 391 792 €

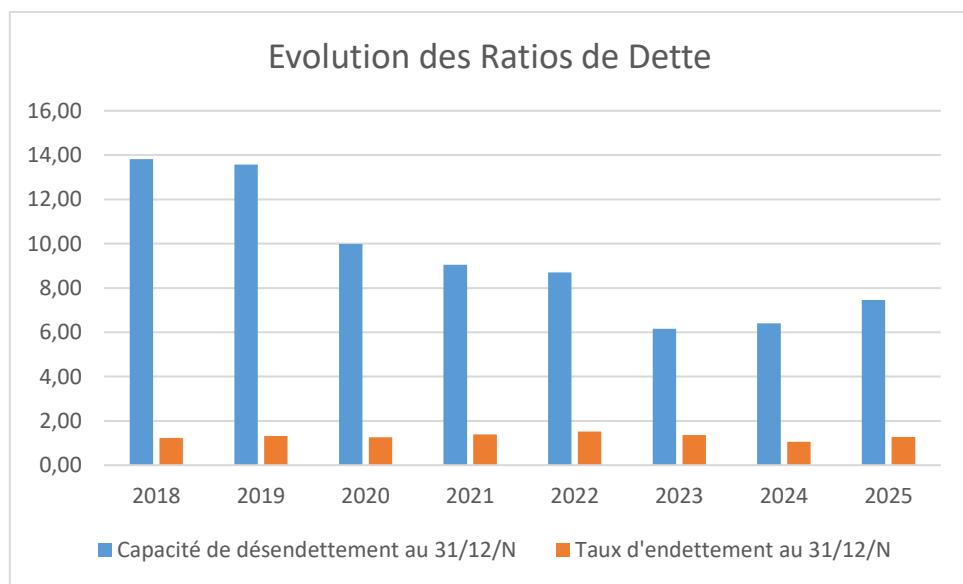


La plupart de ces emprunts ont une date d'échéance en 2036, en raison de la renégociation qui s'est opérée pour l'ensemble des contrats.



La dette passera en dessous des 6 000 000 € à partir de 2032.

#### Tendance des Ratios de Dette



Ces ratios se dégradent un peu cette année car ils dépendent des recettes réelles de fonctionnement qui sont en baisse cette année.

Aussi, le taux d'endettement reste élevé par rapport à une commune de même strate (1.27 pour 0.67), ainsi que la capacité de désendettement qui augmente par rapport à 2024.

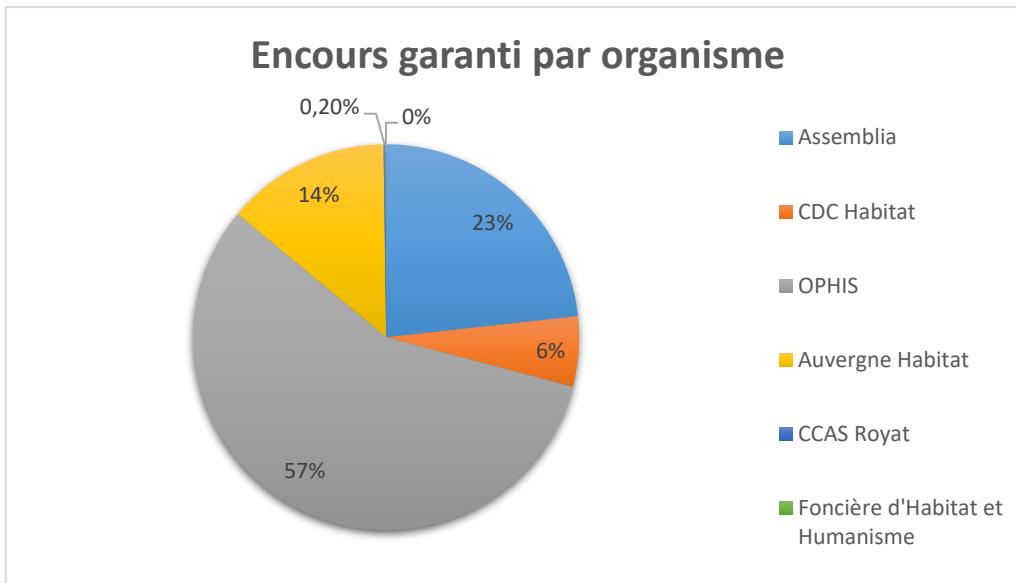
**Lignes de trésorerie :** La commune a souscrit 2 contrats de ligne de trésorerie en 2025 auprès du Crédit Agricole pour 1 000 000 € et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne pour 800 000 €, afin de disposer de marges de manœuvre, en prévision des travaux de la Maison de l'Enfance notamment.

La somme de 260 000 € est actuellement débloquée.

#### Les emprunts garantis :

Au 25/02/2025 (nous ne disposons pas à ce jour des éléments de 2025), 95 lignes de prêts pour un capital restant dû de 7 378 715 € dont

- Assemblia pour 1 715 821 € soit 23 % de l'encours garanti
- CDC Habitat social pour 433 090 € soit 6 % de l'encours garanti
- OPHIS du Puy de Dôme pour 4 199 573 € soit 57 % de l'encours garanti
- Auvergne Habitat pour 1 013 673 € soit 14% de l'encours garanti
- Foncière d'Habitat et Humanisme pour 3 523 € soit 0.10 % de l'encours garanti
- CCAS de Royat pour 13 035 € soit 0.20 % de l'encours garanti



## 5 Orientations générales budgétaires pour 2026

### 5.1 Focus sur les éléments marquants à venir en Fonctionnement : Coup dur sur les assurances

- Assurance pour les risques statutaires : augmentation de 60% de la cotisation annuelle, soit +52 000€ sur l'ensemble des budgets (+45 000 € pour le budget général)
- Contrats d'assurance autres : Une consultation a été lancée en octobre dernier pour le renouvellement de l'ensemble de nos contrats d'assurance en garantie Dommages aux Biens, Responsabilité Civile, Flotte automobile, Protection Juridique de la Collectivité et Protection fonctionnelle des élus et des agents.  
 Nous n'avons pas reçu d'offre pour le lot 1 de Dommages aux Biens. Concernant les autres lots, la cotisation annuelle totale va s'élever à 24 600 €.  
 Pour l'assurance Dommages aux Biens, nous avons contacté la SMACL, notre assureur actuel, qui devrait nous faire une proposition pour le 19/12 prochain. Compte-tenu du patrimoine à assurer, la cotisation pourrait être comprise entre 43 000 € et 58 000 €.  
 La cotisation totale de nos contrats d'assurance serait alors estimée à près de 82 600 € contre 41 000 € en 2025.
- Charges de personnel : Augmentation CNRACL, Revalorisation du RIFSEEP, Prise en charge des mutuelles...).

### 5.2 INVESTISSEMENT - Les dépenses obligatoires et montants mobilisés

DEPENSES	1 156 636 €
Opérations d'ordre - Amortissement des subventions	57 670 €
Emprunts et dettes assimilées - Remboursement du capital	960 966 €
Subventions d'équipement versées - Fonds de concours (Métropole)	70 000 €
Créances sur autres établissements publics (EPF-Smaf)	68 000 €

### 5.3 INVESTISSEMENT - Les Recettes attendues

TOTAL	1 263 454 €
Dotations aux amortissements et écritures d'ordre	627 991 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et Taxe d'aménagement)	425 000 €
Autres immobilisations financières (Remboursement dette Métropole et BA Actions culturelles)	210 463 €

### 5.4 INVESTISSEMENT - Les Investissements engagés

Rappel du tableau présenté au point 3.1.1

	Dépenses Engagées (RAR)	Recettes Notifiées (RAR)
<b>TOTAL</b>	<b>418 708,87 €</b>	<b>1 628 432,42 €</b>
<b>Maison de l'Enfance</b>	<b>60 375,70 €</b>	<b>1 347 481,42 €</b>
Travaux réalisés par Auvergne Habitat (AP/CP) - Financement	59 044,00 €	1 343 934,00 €
Aménagements mobiliers du RPE et cuisine - Financement CAF	1 331,70 €	3 547,42 €
<b>Equipements scolaires</b>	<b>36 600,82 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restaurant scolaire - Amélioration Acoustique - Etude et travaux	19 800,00 €	

<i>Restaurant scolaire - Aménagements cuisine+frigo</i>	<b>8 003,00 €</b>	
<i>Ecole Elémentaire - Stores</i>	<b>8 797,82 €</b>	
<b>Equipements sportifs</b>	<b>28 467,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<i>Allée du Breuil - Réfection de l'enrobé</i>	23 667,00 €	
<i>Basket - Mobilier Club House</i>	4 800,00 €	
<i>Terrain synthétique - Subventions (Métropole-FFF-Région)</i>		15 000,00 €
<b>Patrimoine</b>	<b>139 897,66 €</b>	<b>155 665,00 €</b>
<i>Buvette Eugénie - Etudes préalables aux travaux et MOE</i>	18 443,10 €	48 002,00 €
<i>Taillerie - Diagnostic patrimonial</i>		23 625,00 €
<i>Taillerie - Etude business plan</i>	10 780,00 €	
<i>Parc Thermal - Aménagements Passerelle</i>		29 400,00 €
<i>Hôtel de ville - Travaux de rénovation - Solde subventions</i>		20 280,00 €
<i>Ascenseur panoramique - Modernisation</i>	17 362,80 €	
<i>Place Claussat - Rénovation de la fontaine</i>	30 000,00 €	
<i>Place Claussat - Installation d'une borne marché</i>	6 048,00 €	
<i>Place Allard - Installation d'une borne évènementielle</i>	57 263,76 €	34 358,00 €
<b>Divers Services</b>	<b>117 786,25 €</b>	<b>31 069,00 €</b>
<i>Police - Installation d'une vidéoprotection</i>	91 649,05 €	31 069,00 €
<i>Services Techniques - Etude de structure - Local de Stockage Ancienne chaufferie St Victor</i>	10 200,00 €	
<i>Cimetière - Logiciel de gestion</i>	11 617,20 €	
<i>Aménagement bureau urbanisme</i>	4 320,00 €	
<b>Thermalisme</b>	<b>35 581,44 €</b>	<b>79 217,00 €</b>
<i>Etude Phlébologie</i>	35 581,44 €	79 217,00 €

## 5.5 INVESTISSEMENT - Les Investissements ayant fait l'objet d'un arbitrage pour 2026

Nouveaux Investissements et Financements potentiels - Budget Général	Dépenses retenues à l'arbitrage	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>547 600 €</b>	<b>217 600 €</b>
<b>Maison de l'Enfance</b>	<b>9 000 €</b>	<b>139 500 €</b>
<i>Crèche - Equipements divers</i>	4 000 €	2 000 €
<i>RPE - Equipements divers</i>	5 000 €	2 500 €
<i>Cession de l'ancien RPE Maison de Mowgli</i>		135 000 €
<b>Equipements scolaires</b>	<b>23 600 €</b>	<b>- €</b>
<i>Groupe Scolaire école élémentaire restaurant salle polyvalente - Etude en vue d'une rénovation</i>	20 000 €	
<i>Ecole Maternelle - Remplacement de la porte de motricité</i>	3 600 €	
<b>Equipements sportifs</b>	<b>168 000 €</b>	<b>32 500 €</b>
<i>Aménagement d'un City Parc et de jeux sportifs - Financement FFB</i>	156 000 €	32 500 €
<i>Tennis Breuil - installation de sanitaires</i>	12 000 €	
<b>Patrimoine et divers</b>	<b>283 600 €</b>	<b>45 600 €</b>
<i>Buvette Eugénie Travaux de rénovation T1 : Dépose du bassin et Vitrerie</i>	24 000 €	12 000 €
<i>Parc Thermal - Signalétique</i>	3 000 €	
<i>Coins du curiste - étude Diagnostic / MOE</i>	20 000 €	
<i>Coins du curiste - Travaux tranche 1</i>	60 000 €	

<i>Pavillon Saint-Marc - étude pour reprise étanchéité</i>	<b>15 000 €</b>	
<i>Parking St Victor - Eclairage</i>	<b>24 000 €</b>	
<i>Diagnostics immobiliers en vue de cession de biens (Castel Bristol)</i>	<b>20 000 €</b>	
<i>Bois et forêts - Etudes du Foncier forestier</i>	<b>67 200 €</b>	<b>33 600 €</b>
<i>Cimetière - Exhumations</i>	<b>14 400 €</b>	
<i>Cimetière - Etude MOE Cimetière 4</i>	<b>36 000 €</b>	
<b>Services techniques</b>	<b>51 400 €</b>	<b>- €</b>
<i>Ateliers Techniques - Modification des éclairages - Pavés Leds</i>	<b>7 200 €</b>	
<i>Ateliers Techniques - Outilage (monteuse équilibreuse-compresseur-visseuses...) pour garage</i>	<b>6 000 €</b>	
<i>ESPV remplacement Tondeuse autoportée</i>	<b>20 000 €</b>	
<i>ESPV Tondeuse tractée</i>	<b>2 400 €</b>	
<i>ESPV Tronçonneuse débroussailleuse</i>	<b>6 000 €</b>	
<i>ESPV - Equipment maçonnerie</i>	<b>3 000 €</b>	
<i>HYGIENE - Matériels pour les bâtiments (aspi, distributeurs savon, divers)</i>	<b>3 000 €</b>	
<i>LOGISTIQUE - Mobilier et matériel divers (pupitre (400€), sono, micros, lecteur DVD)</i>	<b>2 000 €</b>	
<i>LOGISTIQUE - Armoire grille frigo pro HDV simple forte</i>	<b>1 800 €</b>	
<b>Divers Services</b>	<b>12 000 €</b>	<b>- €</b>
<i>Police - Matériel de bureau, divers petit mobilier (destructeur papier)</i>	<b>2 000 €</b>	
<i>Matériel informatique (Sce Jeunesse - Technique - Urba - Admin)</i>	<b>10 000 €</b>	

### Le BESOIN DE FINANCEMENT pour ces investissements arbitrés s'élève à 330 000 €.

Les résultats issus de l'exercice 2025 et les prévisions budgétaires 2026 devraient permettre d'effectuer un virement à la section d'investissement d'environ 400 000 € dégageant ainsi près de 120 000 € de crédits disponibles supplémentaires en Investissement.

## CONCLUSION

La situation financière de la Ville de Royat se maintient par rapport à 2024 même si ses indicateurs diminuent un peu en 2025. Les résultats de l'exercice 2025 restent satisfaisants, bien qu'ils soient légèrement dégradés.

Les dépenses sont toujours contenues et raisonnées. Les recettes font l'objet de revalorisation et d'optimisation.

En cette fin de mandat électif, les investissements présentés ci-dessus ont été arbitrés à minima. De plus, les orientations budgétaires de Fonctionnement 2026 seront évaluées au plus près des besoins en dépenses et au plus juste en recettes et avec la plus grande prudence.

**La rigueur est toujours de mise pour assurer le financement des investissements prévus, d'autant plus que le contexte géopolitique est extrêmement sensible et que les répercussions de cette fragilité auront un impact conséquent sur les collectivités.**

## ANNEXES

### 1. Les fiches financières AEFF – 2024 – Ratios – Source : Direction Générale des finances Publiques

Année 2024

Population : 4 518 h

Strate : FPU : Communes de 3 500 à 4 999 habitants

#### Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	9 561 897	2 116	1 221	1 192	1 233
Produits de fonctionnement CAF	8 224 372	1 820	1 156	1 154	1 195
dont : Impôts locaux	4 635 522	1 026	532	514	552
Fiscalité reversée par les GFP	-489 020	-108	96	186	148
Autres impôts et taxes	1 146 827	254	126	60	80
Dotation globale de fonctionnement	455 060	101	134	105	160
Autres dotations et participations	91 682	20	106	130	101
dont : FCTVA	4 872	1	1	3	3
Produits des services et du domaine	755 431	167	84	95	97
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	8 775 970	1 942	1 100	1 033	1 084
Charges de fonctionnement CAF	6 615 263	1 464	966	925	979
dont : Charges de personnel (montant net)	2 885 059	639	522	475	530
Achat et charges externes (montants nets)	1 158 662	256	280	296	302
Charges financières	154 654	34	19	18	18
Subventions versées	1 147 215	254	60	55	54
Contingents	73 556	16	24	32	29
Résultat comptable = A - B = R	785 927	174	121	159	149
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 609 108	356	189	229	217

<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	4 830 920	1 069	452	569	510	
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	924 154	205	132	160	138	
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	118 000	26	25	76	73	
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	2	2	
Subventions reçues	744 405	165	68	107	99	
FCTVA	111 429	25	39	47	47	
Autres fonds globalisés d'investissement	26 485	6	8	17	15	
dont : Taxe d'aménagement	26 485	6	8	17	15	
Amortissements	414 427	92	69	73	73	
Provisions	0	0	0	1	0	
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	4 740 875	1 049	511	647	545	
dont : Dépenses d'équipement	2 988 200	661	366	483	433	
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	889 254	197	88	102	77	
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	5	3	1	
Reprise sur amortissements et provisions	708	0	0	0	0	
Charges à répartir	0	0	0	0	0	
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement = D - C</b>	-90 046	-20	59	78	35	
dont &#8226; solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	-1	0	
<b>Résultat d'ensemble</b>	875 973	194	62	82	114	
<b>DETTE</b>						
Encours total de la dette au 31 décembre	11 105 208	2 458	789	784	703	
dont encours des dettes bancaires et assimilées	11 104 581	2 458	786	763	692	
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	11 104 581	2 458	786	763	692	
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	1 041 224	230	106	119	94	
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	1 034 490	229	166	471	438	

## Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 697 554	376	212	246	234
Résultat comptable = A - B = R	785 927	174	121	159	149
Produits de fonctionnement CAF	8 224 372	1 820	1 156	1 154	1 195
Charges de fonctionnement CAF	6 615 263	1 464	966	925	979
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 609 108	356	189	229	217
Produits de cessions d'immobilisations	1 305 711	289	39	26	25
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	719 854	159	102	128	140
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	719 854	159	102	147	143

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	56,36 %	46,00 %	44,56 %	46,22 %
Dotations et participations reçues	6,65 %	20,75 %	20,32 %	21,84 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	5,53 %	11,60 %	9,08 %	13,39 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	17,52 %	28,93 %	32,03 %	30,84 %
Charges de personnel (montant net)	43,61 %	54,02 %	51,31 %	54,14 %
Charges financières	2,34 %	2,00 %	1,99 %	1,83 %
Contingents	1,11 %	2,51 %	3,42 %	2,95 %
Subventions versées	17,34 %	6,16 %	5,98 %	5,53 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	24,09 %	27,80 %	26,40 %	32,32 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	3,95 %	6,96 %	15,69 %	16,79 %
Subventions reçues	24,91 %	18,60 %	22,06 %	22,84 %
FCTVA	3,73 %	10,67 %	9,80 %	10,90 %
<b>AUTRES RATIOS</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	6,90	4,15	3,33	3,20
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	6,90	4,15	3,33	3,19
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	61,34 %	50,17 %	48,51 %	40,21 %